

267EDT143

Index	Résumé
Delib-1870-11-23-p5	sur l'exercice 1870, une somme de 150 francs est affectée au logement de l'école des filles des religieuses tandis que le loyer du local a été réduit à 100 francs suivant le testament du bailleur en date du 25 février 1869.
Delib-1870-12-21-p7	Un grand nombre de familles renoncent à envoyer leurs enfants dans les écoles plutôt que de solliciter leur inscription sur les listes de gratuité, la loi a voulu donner aux communes où ces abstentions menaceraient de devenir trop nombreuses, les moyens de rendre leurs écoles entièrement gratuites. Article 8 de la loi du 10 avril 1867. L'assemblée adhère à la proposition de son président, et vote à l'unanimité les 4 centimes relatifs à la gratuité.
Delib-1871-02-11-p9	dépenses des écoles publiques des garçons et des filles, total 3510 frs. Tentative de gratuité pour les garçons. Le département et l'État auront à fournir pour compléter les dépenses ordinaires et obligatoires de l'instruction primaire une subvention de 990 francs
Delib-1871-12-30-p30.	École primaire publique des filles dirigée par Madame Verset, en religion Soeur Marie St Anne. Liste des élèves indigentes (10) pour 1872. Ecole primaire publique de garçons dirigée par Monsieur Rigaud Charles Albert. Liste des élèves indigents (14) pour 1872.
Delib-1871-12-30-p31-32.	Détail dépenses instruction primaire.
Delib-1872-02-10	Monsieur Fougerous receveur municipal constatant que l'instituteur a reçu en 1871 le minimum du traitement qui lui est garanti par la loi du 15 mars 1870 et par décret du 31 mars 1873.
Delib-1872-11-17-p46	la maison Galen qui est actuellement affectée au service de l'école de filles et au logement des religieuses nécessite certaines réparations urgentes. Dotation de 300 frs.
Delib-1873-01-12-p50	Pas de maison d'école. La commune loue à Monsieur Pujol Jean-Jacques un local qui sert au service de l'école et au logement de l'instituteur. Venue de Monsieur Bezard architecte départemental, pour visiter le local appartenant à la commune où se trouve la salle de la mairie et qui par la disposition se prête à la construction d'une maison d'école avec le logement de l'instituteur et d'une nouvelle salle de mairie.
Delib-1873-02-02-p.51	Choix entre construire la maison d'école sur le local appartenant au bureau de bienfaisance, ou en étendant la mairie actuelle. Problème avec la première solution : une partie de la maison est affectée au frère Tessier Louis pour une durée de 9 ans dont le bail expire le 31 décembre 1879. Le locataire s'est refusé jusqu'à aujourd'hui à accepter une indemnité pour la résiliation du bail. Solution 2 : projet de 22000 francs, l'État et le département alloueront à la commune un secours de 5000 francs ce qui réduira la dépense à 17000. Déduire aussi la somme de 5980 pour provenant du remboursement de la dépense nationale. Solution 2 adoptée à l'unanimité, avec vote imposition extraordinaire de 2750 frs.
Delib-1873-02-16-p54	Rappel dispositions de la loi du 15 mars 1850 et de celle du 10 avril 1867 sur l'enseignement primaire. En ce qui touche la gratuité absolue le président appelle l'attention du conseil municipal sur les explications que contient à ce sujet la circulaire de Monsieur le préfet du 20 janvier 1868 d'après laquelle cette dépense n'a qu'un caractère facultatif et ne crée pas pour les communes un droit au concours du département et de l'État.
Delib-1873-03-25-p56	Monsieur Guilan est nommé instituteur public de la commune de Saint-Jean-de-Fos. Poste vacant par suite du départ de Monsieur Rigaud.

Delib-1873-07-12-p69	Monsieur le Maire présidant l'assemblée donne lecture au conseil d'une lettre de Monsieur Bezen architecte, relative au projet de la construction de la maison d'école des garçons avec salle de mairie par laquelle Monsieur l'architecte fait connaître qu'il a entièrement refondu le projet pressenti.
	Du fait de la population élevée de Saint-Jean-de-Fos pouvant comporter un nombre tel d'élèves il était indispensable de donner à l'instituteur s'il ne l'avait déjà un adjoint et par suite de diviser les enfants en deux classes et de prévoir en même temps le logement de l'adjoint.
	Monsieur l'architecte ajoute qu'il a été assez heureux pour modifier dans ce sens le projet présenté sans augmenter pour cela la dépense.
	il a été entièrement nécessaire de sacrifier une petite partie de la halle afin d'établir l'entrée de la mairie et des écoles sur la face opposée à l'abreuvoir il en résultera grand avantage, celui d'éviter pour les enfants le voisinage de l'abreuvoir public et les accidents qui peuvent en résulter.
Delib-1873-11-09-p74	École primaire publique de filles dirigée par Madame Verset.
	Madame Verset, dressé conformément à l'article 45 de la loi organique du 15 mars 1870 et à l'article 1er de celle des 28 mars et
	Suit 1 nom.
	Madame Verset, dressé conformément au disposition de feu Madame Barral et en vertu de la délibération du conseil municipal
	Suit une liste de 5 noms.
	Page 75.
	École primaire publique de garçons dirigée par Monsieur Guilan.
	Guilan dressée conformément et cetera.
	Suit une liste de 4 noms.
Delib-1874-02-08-p79	Instruction primaire, ressources
Delib-1874-11-09-p101	L'an 1874 et le 9 novembre le conseil municipal de la commune de Saint-Jean-de-Fos réuni en session ordinaire en vertu de l'autorisation de Monsieur le préfet, et cetera.
	Sous la présidence de Monsieur Destang 1er adjoint.
	Monsieur l'Adjoint président l'assemblée expose que depuis longtemps plusieurs personnes qui habitent le quartier de la ville ont émis le vœu qu'il serait dans l'intérêt de la libre circulation et de la salubrité publique de démolir la tour de l'horloge dans le portique trop étroit obstrue le passage à l'entrée de la rue et à cause de divers accidents.
	J'ai l'honneur , Messieurs, d'appeler votre attention sur ce vœu qui a été émis depuis longtemps et crois qu'il doit être pris en considération puisque d'un côté l'enlèvement de cette vieille tour qui par sa vétusté se trouve aujourd'hui fort dégradée donnera à l'entrée de la rue une largeur de plus de 7 m et rendra plus salubre le quartier qui en hiver par le fait de cette tour est privé des rayons du soleil.
	Quant aux propriétaires dont les maisons sont contiguës à la tour, il est incontestable que les immeubles en ayant leur façade dégagée augmenteront de valeur ce qui aura avantage pour eux.
	La commune est en voie de construction d'une maison d'école avec mairie, les matériaux provenant de cette démolition pourront être utilisés par l'entrepreneur au profit de la commune.
	Quant à l'horloge, je ne vois aucun inconvénient à ce qu'elle soit transférée sur la nouvelle façade principale de la mairie.
	Le conseil
	salubrité publique de démolir la tour de l'horloge dans les matériaux pourront servir dans la construction de la maison d'école

Delib-1874-11-15-p102	Monsieur Fourmier entrepreneur maçon domicilié à Montpellier, s'engage à exécuter les travaux pour la construction d'une maison de Jean-de-Fos d'une maison d'école et mairie conformément aux plan et devis approuvés par Monsieur le préfet le 30 septembre dernier
Delib-1875-02-27-p107	Dépenses des écoles publiques de garçons et de filles, gratuité absolue facultative et ressources qui doivent y être affectées.
Delib-1875-06-30-p118	bureau de bienfaisance, relativement à la résiliation du bail passé au sieur Visseque d'une partie de la maison dite l'hôpital dont
Delib-1875-12-12-p103	madame Barral en vertu de la délibération du conseil municipal en date du 20 janvier 1864.
Delib-1876-02-07-p123	Liste des élèves indigentes (5 noms), liste des garçons indigents (6 noms).
Delib-1876-05-28-p133	d'adjudication. Retour au projet primitif de construire la maison d'école sur la maison de l'hôpital appartenant au bureau de
Delib-1876-07-03-p138	d'école, il conviendrait de demander à l'autorité supérieure l'autorisation d'acquérir cet immeuble au prix de 4000 francs
Delib-1876-07-14-p139	révision qui a été opérée par l'architecte s'élève à la somme de 9900 francs, à cette somme il faut ajouter le prix de l'acquisition
Delib-1876-08-16-p141	Montant des aides pour la construction de la maison d'école.
Delib-1876-10-22-p145	Construction de l'école de garçons, à la maison de l'hôpital, et procès-verbal d'enquête de commodo et incommodo
Delib-1876-12-03-p146	noms), liste des élèves indigentes (6 noms).
Delib-1877-01-17-p150	traitement de l'instituteur.
Delib-1877-02-11-p152	Dépenses de l'école publique, total 4373 frs. Liste supplémentaire des élèves indigentes (10 noms).
Delib-1877-05-14-p167	Financement construction d'une maison d'école pour les garçons, total 13500 frs.
Delib-2987-07-03-p138	l'évaluation est fixée par l'expert au prix de 4000 francs. les membres du bureau de bienfaisance approuvent cette estimation,
Delib-1877-11-25-p274	Liste des élèves indigents (12 noms), Liste des élèves indigentes (11 noms).
Delib-1878-02-12-p179	Dépenses de l'école publique.
Delib-1878-02-p203	la surveillance dans ce cas devient impossible au maître titulaire nonobstant son dévouement et sa bonne volonté. Guiraud
Delib-1878-04-07-p181	de 1100 m ² situé au tenement du Plantier appartenant à Monsieur Durand Jean-Baptiste Léon et au prix de 4400 francs.
Delib-1878-06-15-p191	conseillers municipaux, de plusieurs forts imposés et de quelques habitants de la commune, dans laquelle ils se plaignent des
Delib-1878-07-28-p193	Financement projet de construction d'une maison d'école. Coût 24000 francs.
Delib-1878-09-08-p194	saurait arrêter le projet.
Delib-1879-02-12-p201	Délibération pour la gratuité des écoles en 1880.
Delib-1879-07-10-p216	Défaut de paiement du maître adjoint Guiraud Pascal en 1879 (800 frs) faute de fonds.
Delib-1879-08-16-p218	Les ressources communales ne permettant pas d'assurer le traitement du titulaire qui a exercé du 1er janvier au 31 juillet dernier, le conseil supplie le conseil général de nous accorder à titre d'indemnité une subvention nécessaire pour que le nommé Guiraud Pascal puisse toucher une juste rémunération de son travail.
Delib-1879-11-20-p222	Délibération pour pourvoir au paiement du maître adjoint. Droit de placage pesage et mesurages, excédent de 445 frs, affecté à ce paiement.
Delib-1880-02-10-p223	
Delib-1880-04-01-p226	Procès-verbal d'installation du maître adjoint Monsieur Lacan.
Delib-1880-09-30-p243	Procès-verbal d'installation du maître adjoint Monsieur Bernard. Traitement de 700 francs.